

Séance ordinaire du 2 octobre 2017
Présidence : Mme Marie-Dominique Grobéty

Procès-verbal
Secrétaire : Guy de Viron

Ordre du jour

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2017**
3. **Assermentation d'un nouveau conseiller**
4. **Préavis No 08/17** : Arrêté d'imposition pour l'année 2018
5. **Préavis No 09/17** : Accueil préscolaire dans la Commune du Mont-sur-Lausanne : Aide à l'investissement pour la structure d'accueil préscolaire publique « **Fondation Les Oliviers – EFAJE** »
6. **Préavis No 10/17** : Acquisition et installation de cinq panneaux lumineux graphiques pour un service d'information communal
7. **Postulat Entente Montaine** : « Pour une mobilité acceptable depuis les zones périphériques de notre Commune vers les lignes de transports publics 8, 60, 22 et 23 »
8. **Postulat Entente Montaine** : « Développement de la communication digitale au Mont-sur-Lausanne »
9. **Postulat Socialiste** : « Subventionnement communal de l'accueil préscolaire – subvention aux parents »
10. **Communication de la Municipalité**
11. **Communication de la Présidente et du bureau du Conseil**
12. **Propositions individuelles et divers.**

La séance est ouverte à 20h15.

Suite à l'appel, 57 conseillers communaux sont présents.

Se sont excusés :

- *Mme Stéphanie Michlig Gonzalez*
- *MM Arnaud Brulé, Jean-Michel Hauswirth, Michel Chardonnens, Jean-Marie Urfer, Samy Sari Savas, Michel Ravessoud*
- *M Guy Corbaz, démissionnaire.*

1. Approbation de l'ordre du jour

Sans discussion, l'ordre du jour est approuvé.

2. Approbation du PV du Conseil communal du 26.06.2017

- *M Remo Studer* demande que l'annexe mentionnée suite à la réponse de Swisscom au sujet des débits Internet figure sur le site Intranet de la Commune.
- *M Marc Maillard* aimerait connaître les dires de *MM Sébastien Gremion* et le municipal *André Guex* en lieu et place de « suite inaudible ». Le premier spécifie qu'il demandait où en était le planning des travaux, le second qu'il n'y avait pas de retard.

À l'unanimité, le PV avec les modifications mentionnées est accepté avec remerciements à son auteur.

3. Assermentation d'un nouveau conseiller

La Présidente lit la lettre de démission du conseiller démissionnaire *M Guy Corbaz* et informe que son remplacement fait appel au « vient ensuite » de son parti qui lui présente ***M Yann Müller*** comme candidat. Cela donne lieu à une nouvelle assermentation.

Le nouveau conseiller est invité devant la tribune et l'assemblée priée de se lever.

La Présidente lit la promesse officielle et reçoit la déclaration solennelle : « *Je le promets* ».

Le nouveau candidat est félicité et invité à prendre place de plein droit au sein de son groupe. Applaudissements nourris.

4. Préavis No 08/17 : Arrêté d'imposition pour l'année 2018

Mme Nadège Longchamp vient lire le rapport de la CoFin à la tribune.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Sans abstention et sans avis contraire, le **Préavis n°8** tel que présenté est **accepté**.

5. Préavis No 09/17 : Accueil préscolaire dans la Commune du Mont-sur-Lausanne : Aide à l'investissement pour la structure d'accueil préscolaire publique « **Fondation Les Oliviers – EFAJE** »

M Marc Maillard lit le rapport de la commission ad hoc à la tribune.

Mme Elisabeth Corbaz lit le rapport de la CoFin à la tribune.

- *Mme Isabel Taher Selles* souhaite connaître la motivation de la Fondation des Oliviers.
- *M le municipal Philippe Somsy* rappelle que « Les Oliviers » en tant que fondation d'utilité publique avait approché la Municipalité, en 2012 déjà, pour l'informer qu'elle avait un espace disponible pour de futurs ateliers.
- *M le municipal Jacques Marchand* spécifie qu'il était en charge à l'époque et se rappelle que le but

de la fondation était de regrouper les activités du Budron en Rionzi. Pour éviter qu'il y ait un effet de ghetto, elle souhaitait un espace animé par les enfants, éventuellement un tea-room. A l'époque, la demande était une participation de la commune à la construction de locaux supplémentaires.

- *Mme Viviane Prats Alvarez* confirme ces dires et précise que la volonté à terme de la fondation est de prévoir la possibilité d'une réinsertion d'une personne au sein de la structure d'accueil.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Avec seulement 3 abstentions et sans avis contraire, le **Préavis n°9** tel que présenté est **accepté**.

6. Préavis No 10/17 : Acquisition et installation de cinq panneaux lumineux graphiques pour un service d'information communal
--

Mme Florence Marmier vient lire le rapport de la commission ad hoc à la tribune.

M Christophe-Vincent Corbaz vient lire le rapport de la CoFin à la tribune.

- *M le municipal Jacques Marchand* remercie le *municipal André Guex* de l'avoir remplacé au pied levé et regrette de n'avoir pas pu défendre son point de vue devant la commission ad hoc. Il relève toutefois certains points :
Les sociétés locales n'ont pas été oubliées puisque l'on en parle au point 3 & 4 ;
A propos d'un comparatif des offres, il est du ressort de la Municipalité de présenter la meilleure offre sur le marché après avoir évalué et comparé ce qui lui a été présenté ;
Ce qui a été proposé consiste en la dernière génération des écrans de cette année qui affiche 33% de résolution en plus et s'avère le plus performant du marché ;
L'entreprise retenue est bien représentée en Suisse et peut assurer la maintenance des panneaux. Le panneau monochrome n'est plus celui présenté en 2016. L'utilité d'un tel panneau n'est pas celle de faire un show ou une présentation comme à Montreux qui s'adresse à un large public, des piétons en général. Dans le cas qui nous concerne, il s'agit de s'adresser aux utilisateurs de véhicules qui circulent sur la voie publique, c'est-à-dire aux 90 % des usagers de la route qui n'ont que 3 à 5 sec pour capter l'information affichée sur le panneau. Afficher 5 lignes est un maximum, sans défilement d'images qui, de toutes façons, ne seront pas captées par les conducteurs. Des communes voisines ont déjà adopté ce système. La technique solaire n'existe pas encore pour ce genre de panneaux.
En conclusion, il semblerait que l'on se trompe sur ce que l'on cherche à communiquer et, que de ne placer que deux panneaux devant l'administration communale, c'est ne pas tenir compte que les différents quartiers du Mont sont relativement excentrés.
- *M Alfred Belet* se dit déçu par la perte de temps d'une année et de recevoir le même préavis qu'auparavant sans que l'on se donne la peine de répondre aux questions très précises de la commission. C'est très décevant. On nous ressert la même soupe. On sert à quoi ? Voilà la question : beaucoup de questions de la part des commissions pour peu de réponses. Déçu également par le choix de la technologie. En 2017, l'image de la soirée de la fanfare qui s'affiche n'est pas plus difficile à interpréter par les conducteurs qu'un autre message sur trois lignes. Le message passera sans accident. Pour preuve, les 15 communes de la Riviera qui utilisent ce genre de panneau-vidéo. Imaginez la rentrée scolaire avec l'affiche de la BPA, vous pourriez l'utiliser sur un panneau-vidéo. Ce qui n'est pas confortable avec un panneau monochrome. Manque de vision et de courage, certainement. La proposition de la commission de mettre deux panneaux, c'était par souci d'économie. Une dernière image, celle du tube cathodique du poste de télévision, le message va très bien passer. Mais qui a encore un tube cathodique à la maison ? C'est ce que nous propose la Municipalité.
- *M Bertrand Martinelli* soutient ce préavis car c'est une responsabilité que de donner la priorité à

l'information et de travailler sur la diversité des moyens engagés. Ce qui est proposé est un support cohérent et ergonomique qui s'inscrit dans une vision globale quitte à développer d'autres supports par la suite.

- *M Philippe Hayward* réaffirme, en tant que président de la commission, que le préavis n'a que peu évolué depuis la dernière version et demande le renvoi pour complément d'information.
- *M Olivier Maggioni* s'interroge sur l'utilité des panneaux qui devrait plutôt s'inscrire dans une réflexion sur les moyens d'atteindre les citoyens du Mont. La technologie de l'information évoluant sans cesse, il serait peut-être utile de développer une application gratuitement téléchargeable sur nos smartphones.
- *M Olivier Descloux* n'arrive pas à dire si c'est le bon moyen de faire passer un message. Il manque la vision de ce que l'on veut communiquer avant de se prononcer sur le moyen à utiliser pour y arriver.
- *M Stéphan Leoni* : « Une image vaut mille mots ! » Aujourd'hui, une image véhicule une information en moins de 3 secondes. Avec une technologie monochrome, cela n'est pas très évolutif et l'image reste très grossière. Avec un écran vidéo, on peut passer des affiches, des flyers... ; ce qui pourrait intéresser les sociétés locales. Celles-ci, communiqueraient alors en 2 clics leur information. Cela s'avérerait beaucoup plus pratique et évolutif. En conclusion, avec le même budget, la Municipalité peut proposer une offre alternative avec des panneaux « full-color ».
- *Mme Nadège Longchamp* reconnaît également une certaine déception de voir revenir pratiquement le même préavis. Toutefois, il serait souhaitable maintenant de développer une communication de manière globale et d'agir avec bon sens.
- *M le municipal Jacques Marchand* rappelle que vouloir de la vidéo aux moyen de panneaux « full-color » ne va pas aussi vite que les écrans monochromes. C'est également mission impossible pour maintenir le même budget avec le choix de la couleur. En effet, même avec des rabais de 10%, la différence entre les deux supports est de l'ordre du simple au double.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Avec 13 acceptations, 37 avis contraires et 5 abstentions, le **Préavis n° 10**, est renvoyé à la Municipalité.

7. Postulat Entente Montaine : « Pour une mobilité acceptable depuis les zones périphériques de notre Commune vers les lignes de transports publics 8, 60, 22 et 23 »

M Antoine Chamot vient lire à la tribune ledit postulat.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

A une large majorité, le **Postulat Entente Montaine** : « Pour une mobilité acceptable depuis les zones périphériques de notre Commune vers les lignes de transports publics 8, 60, 22 et 23 » est pris en compte immédiatement et renvoyé à la Municipalité.

8. Postulat Entente Montaine : « Développement de la communication digitale au Mont-sur-Lausanne »

M Stéphan Leoni lit son rapport à la tribune.

- *M Nicolas Mojon* réfléchit en terme de globalité. Dans les propositions du postulat, Facebook ne touche pas l'ensemble des citoyens de la commune et la newsletter demande une liste d'adresses privées. Or, on sait que 90% des newsletters ne sont jamais ouvertes. Il reste donc un doute sur l'efficacité de ces moyens.
- *M Stéphan Leoni* reconnaît qu'avec Facebook on ne va pas toucher tout le monde. L'idée est de

toucher le plus grand nombre dans toutes les générations avec une panoplie de moyens complémentaires.

- *M Marc Maillard* trouve que le postulat est bienvenu. La communication devient actuellement le nerf de la guerre. Mieux communiquer avec les concitoyens ne peut être que bénéfique.
- *Mme Virginie Dorthe* rejoint la position de *M Marc Maillard* et trouve l'idée du postulat très intéressante. Elle s'interroge sur le fait qu'une newsletter a l'avantage d'être numérisée et, par-là, pourrait économiser du papier par rapport aux « 4 Coins du Mont ».
- *Mme Isabel Taher Selles* mentionne que, dans le cadre du projet de « **Quartiers Solidaires** », il est prévu d'interviewer les seniors, de demander aux Montains leurs attentes et de récolter les avis. Il serait donc judicieux de leur demander comment ils souhaiteraient qu'on leur transmette les informations communales.
- *M Remo Studer* salue l'initiative du postulat de l'Entente Montaine et pose la question : quel est le bon moyen pour atteindre la population ? Qui va l'utiliser ? Quels sont les moyens à disposition ?

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

A une large majorité, le **Postulat Entente Montaine** : « Développement de la communication digitale au Mont-sur-Lausanne » est pris en compte immédiatement et renvoyé à la Municipalité.

9. Postulat Socialiste : « Subventionnement communal de l'accueil préscolaire – subvention aux parents »

M Olivier Maggioni vient lire son rapport à la tribune. (voir annexe)

- *M Gérard Mojon* déclare que le choix de la Municipalité avait un avantage, celui de la simplicité. Bien sûr, il y a des cas où il y a des perdants et des gagnants. L'intervention à la tribune démontre qu'effectivement c'est un sujet compliqué. Le passage par une commission serait utile pour aller à fond dans le sens des propositions et, pour avoir une petite idée avant de se prononcer. Il recommande donc au Conseil de renvoyer l'étude et la prise en considération de ce postulat à une commission et, à l'attention de Madame la Présidente de prendre un vote dans le bon ordre en demandant d'abord qui veut l'envoyer ou non à une commission, puis de statuer sur la prise en considération ou non du postulat qui est proposé.
- *Mme Eliane Parolini-Sutter* pose la question de la différence entre le renvoi à la commission et celui à la Municipalité.
- *M Gérard Mojon* rappelle que le Conseil doit se prononcer sur la prise en compte ou non d'un postulat. Soit le postulat est relativement clair pour tout le monde et la décision est prise de le traiter ou pas. Soit le sujet est complexe et on demande à une commission de le préavisier après une étude détaillée. Selon le résultat, le Conseil décide soit de le prendre en considération et de l'envoyer à la Municipalité, qui doit rendre son rapport, soit de le refuser. Le passage par une commission est souhaitable au vu de la complexité du sujet proposé. Cela n'a aucune incidence sur la décision qui est prise. D'où, la proposition formulée précédemment.
- *Mme Laurence Müller-Achtari* rappelle, dans le cadre de rapport de la commission de gestion, au point 8.6, la question posée à la Municipalité de voir désormais figurer dans le rapport annuel l'ensemble de la capacité d'accueil préscolaire communal et l'analyse de celle-ci concernant les subventionnements directs accordés par la commune.
- *Mme Valérie Moreno* remarque que selon *M Gérard Mojon* le postulat apparaît relativement compliqué. Il est possible de simplifier sa prise en considération. Une subvention peut être demandée selon le réseau **EFAJE**, l'Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour, et disposer ainsi de différents tableaux de calculs qui permettraient d'approfondir des variantes.
- *M Gérard Mojon* est à 100% d'accord avec l'avis de *Mme Valérie Moreno*. Par contre, si l'on veut modifier un postulat, il faut passer par une commission qui proposera une prise en considération

partielle, en l'occurrence une modification du texte. Donc, c'est bien ce qui est proposé.

- *Mme Valérie Moreno* déclare qu'au contraire l'on pourrait se passer de la commission ad hoc et l'envoyer à la Municipalité. Après quoi, le Conseil serait appelé à voter.
- *M Marc Maillard* signale qu'en déposant un postulat, on demande une réponse à la Municipalité. Dans le cadre de ce postulat, la demande consiste à définir une nouvelle clé de répartition de la situation des parents sur une échelle proportionnelle à celle qui est appliquée par un réseau. Sans préjuger des décisions de la commission, il imagine ce postulat comme totalement acceptable. A titre personnel, les données présentées par *M Olivier Maggioni* lui paraissent difficiles à comprendre. Un explicatif permettrait d'être plus à l'aise. Il est évident que ce sont les signataires de ce postulat qui peuvent l'approfondir et affûter davantage leur argumentation.

La Présidente intervient pour évoquer le point B qui renvoie à une commission ad hoc chargée de préavis sur sa prise en compte. Il faut juste savoir si l'on prend en compte ce postulat ou pas. La question est donc de savoir si cela vaut la peine de passer par une commission.

- *M Olivier Maggioni* rappelle qu'au sein des commissions l'intérêt porte essentiellement sur les coûts de chaque variante. Par contre, à l'heure actuelle, il est impossible de collecter toutes les données utiles sans avoir accès aux structures familiales, aux données fiscales et revenus. Il est bon d'imaginer le taux de recours en garderie sur cette population avant de commencer à estimer les coûts.
- *M Bertrand Martinelli* est favorable à renvoyer cet objet en commission pour faire monter en compétence le Conseil. Derrière les chiffres se cachent chaque fois des visions et des orientations politiques. Le débat est nécessaire pour élargir la vision du subventionnement de la part de la Commune du Mont. Ce prémachage de la part d'une commission reste indispensable.

La parole n'étant plus utilisée, la discussion est close.

Avec trente-six avis favorables, quatorze avis contraires et sans abstention, le **Postulat Socialiste : « Subventionnement communal de l'accueil préscolaire – subvention aux parents »** est renvoyé en commission.

10. Communication de la Municipalité

M le municipal Jacques Marchand annonce qu'il y aura une limitation générale de la vitesse à 50 km/h sur la totalité du Chemin du Rionzi et de la Route de la Lanterne pour sécuriser davantage les enfants du quartier qui se rendront au futur Collège du Rionzi. Un dossier sera déposé au Service de l'Etat et des panneaux de limitation de vitesse seront mis au début desdits Chemins.

11. Communication de la Présidente et du bureau du Conseil

Mme Francine Etter vient lire son interpellation au sujet de la pétition « **Pour un quartier ouvert** » à la tribune (voir annexe).

La Présidente lit ensuite la pétition adressée au Conseil communal par une association d'habitants du Grand Mont avec copie à la Municipalité (voir annexe). La présidente des pétitionnaires « **Pour un quartier ouvert** » se nomme *Mme Verena Schweizer*.

- *M Gérard Mojon* intervient : « Vous donnez lecture d'une pétition. C'est très bien. Il existe une Commission des Pétitions. La pétition doit être transmise à la Commission des Pétitions. Cet objet n'a pas été mis à l'ordre du jour. Il n'est pas question d'ouvrir une discussion. Mis à part ça, sous le point 11 dans lequel on est, vous autorisez quelqu'un à donner lecture d'une interpellation. Je ne vois pas ce qu'une interpellation vient faire sous le point 11, éventuellement sous le point 12, pour informer le Conseil mais en aucun cas on ouvre des discussions sur des éléments non portés à l'ordre du jour ».

La Présidente remercie *M Gérard Mojon* en lui suggérant de l'engager comme vice-président.

- *M Gérard Mojon* répond qu'il a fait son temps et que l'on peut s'en inspirer.
- *M Marc Maillard* abonde dans le même sens, c'est-à-dire de transmettre la pétition à la Commission des Pétitions.

La Présidente affirme qu'il en sera fait ainsi.

12. Propositions individuelles et divers.

- *M Jean-Charles Fresquet* souhaite que le municipal en charge des transports scolaires rapporte comment s'est déroulée la dernière rentrée scolaire.
- *M le municipal Philippe Somsy* peut signaler que, dans l'ensemble, cela s'est mieux passé que l'année dernière. La fréquentation des bus TL, depuis l'introduction de la subvention, se fait de manière adéquate mais en nombre. Toutefois, le prestataire a dû quelque peu modifier l'horaire des ramassages suite aux nouveaux horaires de la rentrée. Cela a généré quelques mécontentements qu'il a fallu gérer au mieux. Les bus sont pleins, c'est pour cela qu'a été introduite la subvention forfaitaire. Bien qu'une partie a été transférée dans les transports publics, la population croît toujours plus et les bus Car Postal sont toujours pleins. D'où la difficulté pour organiser les ramassages et aménager les horaires. Néanmoins, il est certain que tout sera entrepris pour que la prochaine rentrée scolaire soit plus optimale.

La Présidente se dit tellement surprise par le ton de l'intervention de *M Gérard Mojon* qu'elle en perd le fil du point 11. Avant de réagir, elle tient à signaler les communications de la Présidente et du Bureau. Vu que certains groupes manquent furieusement de membres pour les commissions, elle a eu un contact avec Mme Amélie Ramoni du département juridique. Les membres des commissions CoFin et CoGes ont le droit de siéger dans les commissions ad hoc. Par contre, les membres du bureau n'en ont pas le droit. Cela permettra de rééquilibrer les compétences de certains groupes.

Autre communication, celle de ne pas oublier de joindre les copies de rapports de commissions et de postulats par mail à notre secrétaire, *M Guy de Viron*, dès qu'ils sont signés ; ce qui lui permet d'anticiper et de les rajouter au PV, de les transmettre à qui de droit.

La prochaine séance du Conseil débutera à 19h30 pour permettre la présentation du projet « Quartiers Solidaires » de Pro Senectute.

- *Mme Viviane Prats Alvarez* souhaite relayer les inquiétudes de l'association du quartier de Rionzi qui a interpellé le Mont Citoyen. Il semble qu'un certain nombre de locaux initialement prévus pour le développement de petites entreprises ou de surfaces pour de l'artisanat aient été reconvertis en logements privés ainsi qu'une extension d'un établissement médicosocial pour y loger des personnes présentant une problématique d'addiction. Ceci, sans aucune information au voisinage, pas plus d'ailleurs que de collaboration avec le réseau spécialiste existant autour de ces questions. Un certain nombre de problèmes semblent voir le jour dans cette cohabitation. En particulier, le soir. Ainsi : selon les concierges : déprédations aux motos et voitures ; inquiétudes des parents de voir leurs enfants sortir seuls ; la volonté de plusieurs voisins de vouloir déménager ; la crainte de voir le quartier se dégrader ; la présence de dealers, constatée par tous, dans le quartier et dans le bus n°8 sans compter que, lors d'une opération de nettoyage des espaces verts de ce printemps, l'association du quartier de Rionzi a ramassé plusieurs seringues. La commission a-t-elle été informée de cette situation, pense-t-elle réagir et, si oui, quelles sont les mesures qu'elle compte prendre ?
- *M le municipal Christian Menétrey* affirme que la Municipalité est parfaitement au courant. Il faut savoir que *Parallèle 1* et *Parallèle 2* font partie d'un seul plan de quartier et étaient dévolus au départ pour développer du logement et du commerce. Mais au fur et à mesure des années il s'est avéré que ce n'était plus possible. Une autorisation a été octroyée au parahôtelier. Au début de cette année, la demande a été faite pour *Parallèle 2*. Pour la solvabilité du projet, cela veut

simplement dire que ceux qui achètent un logement n'ont pas l'obligation d'acheter le fonds de commerce. Il faut dissocier les deux choses. La mise à l'enquête n'a récolté qu'une seule opposition. Pour la suite, les baux doivent être dénoncés ; ce qui concerne une trentaine de personnes qui doivent être relogées. D'où le délai d'attente jusqu'en 2021 pour finaliser cette opération. Cette solution a été obtenue après des mois de discussion. Ceux qui disposent d'un commerce ont droit à une date supplémentaire. Il n'y aura pas de logement dans la partie commerciale.

- *Mme Viviane Prats Alvarez* n'est pas très convaincue par cette réponse du fait que les locaux initialement prévus pour des PME aient été libérés en terme de logement mais c'est aussi pour les problèmes que posent la cohabitation avec la population ; en particulier, il semble qu'il n'y ait plus de surveillance à partir de 17h00/17h30. Les habitants du quartier s'en inquiètent et attendent une autre réponse.
- *M le municipal Christian Menétrey* précise qu'il n'y a pas de logement mais de la parahôtellerie. Cette situation a donc été corrigée.
- *Mme Virginie Dorthe* rebondit sur l'intervention de *M Gérard Mojon* qu'elle juge déplacée et irrespectueuse. Il ne faut pas commencer comme cela. En effet, il ne convient pas d'invectiver la Présidente du Conseil lors de sa première séance de présidence du Conseil comme cela a été fait. Elle recommande à son auteur que s'il y a des leçons à lui donner cela se fasse en privé.

La Présidente la remercie. Applaudissements.

- *M Christophe Blanc* rebondit sur la pétition et suggère de la transmettre directement à la Municipalité sans passer par la Commission des Pétitions.
- *M Gérard Mojon* présente ses excuses si le ton de son intervention sur le point 11 de l'ordre du jour aurait pu vexer la Présidente ou un autre membre du Conseil. Ce n'était bien sûr pas intentionnel. Le ton a dépassé sa volonté.

La Présidente entend bien les excuses et prie M Gérard Mojon de prendre dorénavant le temps de réfléchir avant de parler et le remercie de s'adresser directement à elle. Séance houleuse qu'elle voulait douce et pacifique.

- *Mme Yolande Müller-Chabloz* signale que l'interpellation de Mme Francine Etter n'a pas été faite au bon point de l'ordre du jour, appuyée toutefois par cinq membres du Conseil elle devrait être traitée séance tenante ou dans la prochaine séance. Elle souhaiterait connaître la position de la Municipalité.

La Présidente propose qu'on la traite à la séance prochaine.

- *M Sébastien Gremion* se prononce sur les travaux de la Route de la Blécherette qui révèle un certain manque de communication de la part des services communaux. L'arrêt de bus a été inaccessible au bus scolaire pendant 3 semaines. Le premier jour de la rentrée, son fils n'a pu rentrer au domicile et sa recherche a pris 3 quarts d'heure dans tout le quartier ! Il souhaiterait que la commune prenne la décision d'avertir les changements d'arrêt de bus ! Pour ce qui concerne les 2 arrêts de bus concernés, il souhaiterait qu'un panneau de signalisation mentionne que c'est un arrêt officiel.
- *M le municipal Odier* reconnaît qu'il y a eu un « bug » avec un décalage et un retard d'une semaine dans les travaux. La commune en a pris connaissance et en est désolée. Mais tout est rentré dans l'ordre et on peut être rassuré qu'il y a un contact entre les différents services communaux. Il est prêt à passer la parole à un de ses collègues qui voudrait se prononcer.

La Présidente estime que cela n'est pas nécessaire mais qu'il importe que cela soit protocolé.

- *M Olivier Weber* signale que tous les conseillers ont reçu le calendrier des séances 2018 qui passent de 6 à 8. Il s'interroge sur le changement d'horaire, 20 H, et sur les deux séances assez proches qui tombent durant les vacances scolaires.

La Présidente répond qu'après consultation il s'est avéré nécessaire d'ajouter des séances supplémentaires. Il a été proposé au Bureau de faire quelques changements. Cette décision a été difficile à prendre. Mais il faut se rappeler que le job de conseiller s'apparente un peu à un sacerdoce. Et au vu des activités de chacun et la quantité des points à débattre, il aurait été même préférable de

débuter les séances encore plus tôt vers 19h45, voire 19h00... Mais pour débiter, c'est l'horaire de 20H00 qui a été choisi.

- *Mme Laurence Müller-Achtari* tient à apporter un note positive au débat en félicitant la Municipalité pour l'organisation de la rentrée scolaire et, en particulier, le fait que tout soit disponible « en ligne » (inscription, réfectoire, transport scolaire). C'est merveilleux ! Ainsi que l'ouverture d'une UAPE ; ce qui était inespéré. Bref, tout s'est magnifiquement bien déroulé. Pour cela, tous les remerciements à la Municipalité.
- *M Marc Maillard* a constaté durant le week-end, lors de la fête paroissiale à la grande salle, qu'il manquait 100 chaises sur les 250 disponibles et qu'aucun responsable ne répondait à l'appel. Répondeur et municipal inatteignable, le nouveau concierge, résidant à Yverdon, avoue que les chaises manquantes sont dans un petit appendice à la salle mais dont on n'a pas la clé lorsque l'on réserve la salle. En conclusion, la demande est d'avoir le numéro d'appel d'urgence en bas du panneau des coefficients énergétiques du bâtiment et de préciser sur le formulaire de location le nombre de chaises désirées.
- *M le municipal André Guex* répond qu'il est en effet judicieux de connaître à l'avance le nombre de personnes qui occuperont la grande salle. Les chaises en surnombre sont mises de côté pour libérer de la place dans la salle. Il a pris note de la question et y répondra.
- *M Bertrand Martinelli* précise qu'il y a une information à propos du traitement des motions et interpellations sur le site du canton de Vaud avec de petits schémas bien pratiques.

Le contre-appel confirme la présence de *M Christophe Blanc* et *M Yann Muller*.

La séance est levée à 22h34.

Le Mont, le 15 octobre 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL



La présidente

Marie-Dominique Grobéty



Le secrétaire

Guy de Viron



Annexes :

- *Présentation du postulat « Subvention accueil de jour »*
- *Interpellation « Pour un quartier ouvert »*
- *Pétition « Pour un quartier ouvert »*
- *Postulat sur le subventionnement communal de l'accueil préscolaire*

Postulat sur le subventionnement communal de l'accueil préscolaire – subvention aux parents

Mme la Présidente,

MM. les membres de la Municipalité,

Mmes et MM. les membres du Conseil communal

Par décision du Conseil communal du 27 octobre 2014, la Municipalité a obtenu l'autorisation de subsidier les parents qui recourent à une garderie hors du réseau EAFJE[i], par une subvention égale à celle qui aurait été versée au réseau s'ils avaient pu bénéficier d'une place dans celui-ci.

Cette modalité de subventionnement rate sa cible dans la mesure où elle finance des ménages qui pourraient s'en passer et diminue les moyens permettant de soulager ceux qui en ont réellement besoin.

Nous pensons en particulier aux situations familiales où un parent se trouve dès lors incité à renoncer à tout ou partie de son activité lucrative pour se consacrer à la garde de son/ses enfant/s.

Ces situations contribuent à alourdir la facture sociale à charge de la commune (subsides LAMal, Prestations complémentaires aux familles, Revenu d'insertion) tout en diminuant les recettes communales de l'impôt sur le revenu. Même si de telles situations contribuent à la baisse du montant global de la subvention aux parents, *in fine* la commune se trouve pénalisée par ce double mécanisme.

C'est pourquoi, les signataires demandent à la Municipalité, par le présent postulat, de définir une clé de répartition de la subvention aux parents selon une échelle proportionnelle à celle appliquée par le réseau, dans le respect du budget alloué.

[i] Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs, dont la commune du Mont fait partie.

Oliver Maggioni
Valérie Nadeau
Valérie Nozera
Calvin Sauter
Gremion Sébastien
Robert Irrausch
Franziska
Charlotte Müller
Dimitrios
Philippe Hayward
do Jacques Tietze
Jaxi Tost
Florian
Vincent

Subventions aux garderies FAJE et hors réseaux



		Situation 1	Situation 2
		an brut	an brut
revenus	elle	42'000	250'000
	lui	54'000	250'000
	Famille	96'000	500'000
Coûts garderie	an (10 mois)		
	Faje	13'430	26'000
	garderie hors réseau	26'000	26'000
	Avec la subvention	20'000	20'000

Subventions aux garderies FAJE et hors réseaux



Subside LAMal		0	0
Impôts sur le revenu	Canton	4'760	78'153
	Commune	2'310	37'938
	IFD	0	41'500
	Total	7'070	157'591
Revenu disponible	Salaire net net +subsidés-impôts-garderie		
garderie hors réseau	59'330		272'409
garderie FAJE	65'900		266'409
Ecart	11%		-2%

Subventions aux garderies

Sénario "La conjointe cesse son activité professionnelle"

		Situation 1	Situation 2	
revenus an brut	elle	0	0	
	lui	54'000	250'000	
	Famille	54'000	250'000	
Subside LAMal		3'840	0	
Impôts sur le revenu	Canton	60	29'362	
	Commune	29	14'254	
	IFD	0	13'130	
	Total	89	56'746	
Revenu disponible	Salaire net net +subsidés-impôts			
	52'351		168'254	
Ecart si FAJE	13'549	26%	98'155	58%
Ecart sinon	6'979	13%	104'155	62%

Subventions aux garderies FAJE et hors réseaux



Pertes pour la commune et le canton	Situation 1
subside	3'840
impôts	6'981
Total	10'821

Interpellation de la Municipalité par Le Mont citoyen à la séance du Conseil communal du 2 octobre 2017.

Grand Mont : pour un quartier ouvert

L'immense majorité de la population du Grand Mont, pour ne pas dire 99% des habitant.e.s, ont signé une pétition demandant le retrait d'une barrière séparant leur quartier de l'école. Cela fait des dizaines d'années que l'usage de la parcelle publique autour de l'école se réalise de manière ouverte et libre par les habitant.e.s du quartier (promenades du dimanche ou du soir, balade avec son chien, accompagnement visuel de son enfant à l'école juste à côté, ...). Et d'un coup, alors que l'on est en plein processus participatif avec Quartiers solidaires, sans aucune consultation, un grillage vient couper le quartier ainsi que les liens intergénérationnels de ce coin.

La mobilisation des habitant.e.s étant tout à fait exceptionnelle, nous demandons à la Municipalité si elle a l'intention de tenir compte de l'avis de la population ou non ?

Nous aimerions également savoir qui a financé la réalisation de cette balafre et qui est à l'origine de cette demande.

Francine Etter

Choulet



F. Maruier



Rivanchy



Madame
Schweizer Verena
Présidente de l'Association
Les quartiers du Grand-Mont
Et environs
Ch. de la Viane 3
1052 Le Mont-sur-Lausanne

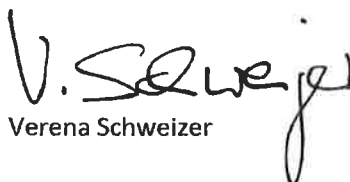
Commune du Mont-sur-Lausanne
A l'attention de Madame Grobéty
Présidente de Conseil communal
Rte de Lausanne 16
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Le Mont, le 26.09.17

Madame la Présidente,

Vous trouverez ci-joint la pétition initiée par les habitants du quartier du Grand-Mont, munie de leurs signatures, demandant le retrait du grillage installé à leurs insus.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier, et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.


Verena Schweizer

Copie à la Municipalité

PETITION GRAND-MONT
« Pour un quartier ouvert »

Nous, habitants du quartier du Grand-Mont, et autres personnes se sentant concernées, avons eu la désagréable surprise de constater il y a peu, qu'un grillage a été installé séparant ainsi l'école du reste du quartier, à l'insu de nous tous.

Nous aurions apprécié en être informés, au lieu d'être mis devant le fait accompli, surtout qu'aucune consultation avec les habitants du quartier n'a eu lieu. Nous aurions ainsi pu faire part à l'autorité concernée, de notre désaccord avec la pose d'un tel grillage. N'oublions pas qu'une école publique et ses abords restent un lieu communautaire.

Non seulement, nos enfants ne peuvent plus se rendre en sécurité à l'école, mais ils doivent à présent traverser un parking, avec des véhicules parqués de part et d'autre de la chaussée, ou alors emprunter les escaliers à côté de l'immeuble n° 29, qui mènent également en haut de ce parking, et cela quatre fois par jour. De ce fait les parents n'osent plus laisser leurs enfants aller seuls à l'école.

En ce qui concerne les personnes âgées et les personnes à mobilité réduites, qui avaient pour habitude d'aller se promener sur le chemin longeant la forêt derrière l'école, cela les oblige également à passer par les mêmes chemins que les enfants, ce qui n'est pas sans risque non plus. De plus un manque flagrant d'éclairage des escaliers rend ces derniers dangereux, et en hiver nous vous laissons imaginer les difficultés et danger, car la descente du parking est souvent verglacée, et même les voitures glissent.

Parlons encore de la faune, car il y a un couloir traversé régulièrement par des hérissons et des renards, qui se trouvent maintenant coincés derrière ce grillage, (des sauvetages ont déjà eu lieu).

De plus, ce grillage dénature complètement cet endroit qui était jusqu'alors très agréable, et provoque maintenant un sentiment d'oppression chez les habitants.

Certains habitants s'inquiètent aussi du fait qu'en cas d'incendie cela diminue les possibilités d'évacuation.

Nous demandons donc que ce grillage soit enlevé, ou que de larges ouvertures soient créées, afin de rendre le quartier aux habitants, promeneurs, et à la faune y vivant et y transitant.

Les soussignés :